



Anabases

Traditions et réceptions de l'Antiquité

19 | 2014

Varia

Paul CHRISTESEN, *Sport and democracy in the Ancient and Modern Worlds*

Axelle Davadie



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anabases/4719>

DOI : [10.4000/anabases.4719](https://doi.org/10.4000/anabases.4719)

ISSN : 2256-9421

Éditeur

E.R.A.S.M.E.

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2014

Pagination : 335-337

ISSN : 1774-4296

Référence électronique

Axelle Davadie, « Paul CHRISTESEN, *Sport and democracy in the Ancient and Modern Worlds* », *Anabases* [En ligne], 19 | 2014, mis en ligne le 01 avril 2014, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/anabases/4719> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anabases.4719>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© Anabases

Paul CHRISTESEN, *Sport and democracy in the Ancient and Modern Worlds*

Axelle Davadie

RÉFÉRENCE

Paul Christesen, *Sport and democracy in the Ancient and Modern Worlds*, Cambridge University Press, New York, 2012, 309 p.
62 livres / ISBN 978-1-107-01269-1

- 1 Le titre de cet ouvrage, hommage à l'œuvre d'A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, ne correspond pas finalement au propos de l'auteur (P. C.) puisqu'il fut choisi bien avant que la rédaction en soit achevée. P. C. utilise d'une part les méthodes et les résultats de la sociologie du sport, (ch. 1 à 7), d'autre part ceux de l'histoire du sport (ch. 8 à 16), après avoir constaté l'état d'ignorance mutuelle de ces deux disciplines pour leurs travaux respectifs. Le titre et la présentation du plan par l'auteur laissent penser que les termes du sujet seront traités de manière comparative, or trois parties inégales esquissent une synthèse théorique : les sept premiers chapitres sur l'histoire de la sociologie, les trois suivants pour l'application à la Grèce ancienne, les cinq derniers sont un retour au monde contemporain.
- 2 La première partie s'ouvre sur une interrogation de Tocqueville à propos de l'interrelation entre le fait associatif et l'égalité dans la société avec l'exemple des États-Unis. P. C. transpose cela ensuite au rôle du sport dans la société, absent du propos du précurseur de la sociologie, et postule une interaction entre démocratisation, société et sport. Il cite des statistiques sur la présence des femmes dans les échelons institutionnels et dans les clubs sportifs. Il est symptomatique que la question du genre soit la première à être abordée, par le poids numérique et non par les activités sportives. Parmi elles, certaines sont « genrées » dans l'approche des schémas mentaux masculins : tels le rugby et la boxe, parce que les contacts sont violents ce qui renforce l'image du mâle dominateur.

- 3 Les concepts de sport horizontal et de sport vertical reposent sur la définition des relations générées par cette activité : dans le premier cas, ce sont des relations d'égalité, donc celles qui fondent la démocratie et garantissent la démocratisation ; dans le second, les relations sont hiérarchiques et contredisent donc l'égalité entre les membres et le caractère démocratique. Il manque alors une étude des activités sportives selon le type de relations et le concept.
- 4 Le critère, sport de masse, recouvre deux réalités : la participation et le nombre de spectateurs. Mis en évidence à notre époque, il lui paraît valide pour la Grèce ancienne, bien que P. C. constate sa disparition entre le VI^e et le XIX^e siècle. Une définition du sport est partiellement esquissée et elle exclut aussi bien les courses hippiques que la période romaine. Pour l'auteur, celles-ci ne seraient pas des activités sportives parce qu'elles ne sont pas des compétitions physiques entre les humains ; quant à l'époque impériale, elle est caractérisée seulement par un spectacle de masse et donc ce n'est pas du sport.
- 5 Au sujet du sport comme école de la démocratie, l'auteur passe en revue les différentes politiques publiques en faveur de la pratique sportive et de son développement parmi les exclus du système – femmes, minorités, immigrés. Il utilise aussi les enquêtes auprès de pratiquants occasionnels ou non, ce qui lui permet de rappeler l'idée que le sport fait reculer la délinquance, idée partagée par les personnes sondées. Cependant aucune statistique ne vient la confirmer. L'apprentissage du sport et des règles prédispose à l'obéissance, caractéristique du sport vertical pour les sociologues. L'aspect « disciplinaire » du sport (Foucault) est alors dénoncé.
- 6 La deuxième partie est consacrée à la Grèce ancienne, étude essentiellement qualitative. Mais le biais principal est la réduction du champ de l'étude aux pratiques révélées par la poésie d'Homère et d'Hésiode, et aux concours de la période et principalement celui d'Olympie.
- 7 Le rappel du lien originel entre les concours et la religion permet d'opposer les circonstances dans lesquelles le sport est pratiqué dans l'Antiquité à celles de l'époque contemporaine, et d'exclure des concours considérés comme des rites de passage pour les jeunes gens et jeunes filles. Sparte et Athènes sont étudiées, Athènes étant, de l'aveu même de l'auteur, la plus typique. Les rivalités politiques sont lues comme opposant deux groupes sociaux, *plousoi* et *pénétès*, (Aristote, *La Politique*). La pratique sportive à Athènes est mise en relation avec les gymnases, la révolution hoplitique et la naissance du système scolaire : les pédotribes enseignent les rudiments des disciplines sportives, dans les gymnases et les palestres. La mise par écrit des règles n'est appuyée sur aucun exemple, pas même sur le fragment de loi d'Olympie. Le cas de Sparte est rapidement traité à partir du texte de Xénophon, *La constitution des Lacédémoniens*. Un seul concours est mentionné, celui des Gymnopédies, concours de danse chorale. La particularité de cette épreuve n'est pas explicitée, ni pour Sparte ni pour Athènes. Or la rencontre du sport et de la musique, deux marqueurs sociaux pour Bourdieu, auraient du retenir l'attention de l'auteur.
- 8 L'histoire de la Grèce à partir du IV^e siècle permet d'aborder le critère de sport de masse : les conquêtes des rois Macédoniens offrent de nouveaux territoires, dont les populations s'hellénisent par le sport. Le nombre des concours et la construction de gymnases en Asie Mineure, en Égypte et au Proche Orient croissent alors fortement. Cependant cette activité devient un simple but culturel.

- 9 Avec la conquête romaine, le sport disparaît pour être remplacé par un spectacle de masse, les athlètes sont regroupés en associations et pratiquent l'itinérance. L'origine sociale est de plus en plus large, parce que le nombre de concours permet à un plus grand nombre de tenter sa chance.
- 10 La dernière partie présente l'histoire et la situation du sport au Royaume-Uni et en Allemagne. Le déséquilibre entre les deux États est lié à l'historiographie qui met en avant deux courants opposés : le sport, inventé au Royaume-Uni, comme élément d'éducation hiérarchisée entre les « public schools », qui favorisent les jeux de ballon et l'autonomie des pratiquants, et les autres écoles, cantonnées à la gymnastique qui embrigade les corps et les esprits ; la « gymnastique », en Allemagne, comme moyen de revitaliser le peuple.
- 11 On regrette que la définition du sport n'ait pas été donnée dès les premières pages, aussi bien pour la Grèce antique que pour les États occidentaux, ni le type d'activité sportive selon les relations horizontales ou verticales. Le lecteur peut se demander si la pratique de sports par équipe influe sur le questionnement de cet essai. De plus l'apparente unité du sport recouvre des pratiques différentes – de loisir, de compétition, voire de haut niveau –, et l'enquête menée ne met pas assez en avant les éventuelles divergences ou convergences entre les pratiques et les sports horizontaux et ceux verticaux. Le déséquilibre dans le traitement des mondes ancien et contemporain est flagrant, tant par le nombre de pages que par le choix des illustrations de toutes sortes. Aucune sociologie fine n'est proposée pour les deux cités retenues ou pour Olympie.
-

AUTEURS

AXELLE DAVADIE

Paris IV-conservateur du patrimoine

Axelle.davadie@gmail.com